

Communiqué de presse

Vivium innove au niveau de la constitution de pension pour indépendants et professions médicales via la PLCI

Bruxelles, 02/10/2023 – L'assureur Vivium, marque du Groupe P&V, lance une **PLCI avec branche 23**, un produit innovant pour les indépendants et les professions médicales. Vivium renforce ainsi son offre en deuxième pilier de pension. Avec ce produit, Vivium est le seul assureur à offrir la possibilité, dans le cadre de la PLCI (Pension Libre Complémentaire pour Indépendants) et du contrat INAMI pour les professionnels de santé conventionnés, d'opter pour le rendement garanti de la branche 21, combiné aux avantages d'un rendement basé sur des fonds d'investissement (branche 23). Vivium que l'on compte parmi les principaux acteurs du marché belge des pensions complémentaires utilise son expertise pour dynamiser ce produit de pension classique.

Possibilité de rendements plus élevés pour les indépendants et les professions médicales

La législation prévoit **une garantie minimale pour** les contrats PLCI et INAMI : au moment de la retraite, les assureurs doivent verser au minimum toutes **les primes d'épargne versées**. Un taux garanti de 0 % est d'application. Pour cette raison, aucune banque ou assureur n'offrait, pour ce produit fiscal, la possibilité d'investir en produits de la branche 23. **En permettant d'investir avec la PLCI en branche 23**, Vivium est désormais le seul assureur permettant aux indépendants et aux professions médicales d'obtenir un rendement plus élevé sur leurs primes. Grâce à ce nouveau produit, une partie des primes, **déterminée par l'assureur**, peut être investie en branche 23.

Vivium demande au client un mandat pour déterminer la part des primes versées qui sera investie en branche 21 et en branche 23. **Aujourd'hui, un pourcentage standard de 25 % de la prime peut être investi en branche 23**. Ce pourcentage diminue à l'approche de l'âge légal de la retraite du client, et Vivium met en œuvre un transfert automatique périodique des réserves de la branche 23 vers la branche 21 ("Soft Landing").

Vivium s'engage pour une diversification optimale et une tranquillité d'esprit maximale

Vivium est un acteur de premier plan dans le domaine du deuxième pilier de pension. Avec une part de marché de 12 % et une solide réputation en termes de service, l'assureur est devenu l'un des leaders du marché dans ce segment. Avec la branche 23 en PLCI, Vivium souhaite offrir à ses clients la possibilité d'épargner pour leur retraite en toute sérénité, grâce à une diversification optimale de leur portefeuille. Sur mandat du client, Vivium sélectionne le fonds le plus approprié et gère ensuite la prime et la réserve accumulée.

Sophie Misselyn, membre du comité de direction du Groupe P&V : “ Avec cette nouvelle option d'épargne en branche 23 pour les contrats PLCI et INAMI, nous répondons à la demande de nos clients et courtiers partenaires, et souhaitons faire évoluer le marché. Jusqu'à présent, la Pension Libre Complémentaire pour Indépendants était un produit classique, stable et fiscalement intéressant, mais dans lequel il y avait peu d'innovation. Vivium innove aujourd'hui avec une formule qui combine les avantages de la branche 21 et de la branche 23.”

Contact

Julien Hayen

Relations presse Groupe P&V

02/250.94.97

julien.hayen@pvgroup.be

À propos du Groupe P&V

Le **Groupe P&V** est un groupe coopératif d'assurances belge, qui propose des solutions d'assurances aux particuliers, aux indépendants, aux entreprises et aux institutions. Le **Groupe P&V** distribue ses produits et services par l'intermédiaire de courtiers d'assurance indépendants sous la marque **Vivium** et par le biais d'un réseau d'agents exclusifs sous la marque **P&V**. Les solutions en matière de protection juridique sont développées sous le label de qualité indépendant **Arces** et sont proposées par l'intermédiaire de ces courtiers et agents.

pv.be | vivium.be | arces.be

groupepv.coop